

Sujet 06 : Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

En premier lieu, il a été donné à chacun un temps pour la lecture de la fiche de présentation du sujet à débattre. Après une courte introduction des animateurs sur les missions de l'École relatives à la formation des élèves, la parole a été donnée au public.

Le débat s'est engagé très difficilement : les personnes non enseignantes sont venues prendre part au débat sur l'avenir de l'École avec l'intention d'écouter. Elles témoignent, en tant que parents, de la bonne intégration de leurs enfants au système scolaire. Elles prendront la parole peu à peu dans le cours du débat lorsqu'elles se sentiront en confiance et surtout pour apporter une contribution au rapport de l'École avec la professionnalisation.

Le débat a porté sur quatre questions essentielles :

La diversité des élèves :

- Le collège unique est un leurre : les parents choisissent les options pour leurs enfants
- Le découpage actuel ne favorise pas la mixité sociale
- Le problème des élèves non lecteurs en classe de 6^{ème}
- Il faudrait favoriser le travail en petits groupes et différencier les formes d'enseignement
- Certains élèves font de la présence à l'école

La diversité des élèves doit être prise en compte à chaque étape de la scolarité, de l'école maternelle à l'université.

Développer des structures d'accueil et renforcer les dispositifs existants :

- Le temps périscolaire crée de l'inégalité également
- Peut-on repenser la formule de l'internat ?
- Comment aider les familles et en particulier avec les jeunes parents ?
- Comment être écolier s'il n'y a pas de suivi à la maison ?

L'école ne peut pallier à tout : ne pourrait-on pas développer des structures d'accueil (petites unités, internats...) et renforcer les structures existantes telles que les contrats éducatifs locaux qui puissent compenser le manque de suivi à la maison ?

Valoriser la filière professionnelle :

- Ouvrir des voies professionnelles dans le collège : ce n'est pas une bonne idée d'aller jusqu'au bac s'il n'y a pas de débouchés professionnels
- Peut-on développer des passerelles entre l'enseignement général et les voies professionnelles ?
- Peut-on penser des formules en alternance : école/métier ?
- Peut-on penser la voie professionnelle en dehors de l'échec scolaire ?

Il serait souhaitable de valoriser la filière professionnelle pendant la scolarité obligatoire et que l'orientation de l'élève dans une voie professionnelle corresponde à un choix et non pas une orientation par défaut.

La formation des enseignants :

- Renforcer la pédagogie différenciée dans les classes à tous les niveaux de l'École
- Renforcer la formation des enseignants : certains enseignants ne participent à aucun stage de formation continue durant leur carrière.
- Constat de carences des enseignants en mathématiques : le concours favorise les littéraires

Il serait souhaitable d'introduire des modules de formation obligatoire au cours de la carrière des enseignants.

Sujet 10 : Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

La volonté d'un socle commun jusqu'à la 3^e se révèle difficile à tenir : beaucoup d'élèves sortent du collège sans qualification, les dispositifs transitoires apparaissent comme des filières fermées... De fait, une pré-orientation se dessine déjà dès la fin de la 5^e.

Cependant cette orientation déguisée résulte de difficultés pointées dès l'entrée en 6^e, sachant que 15 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires.

Dès lors s'est posée la question de l'efficience des apprentissages dès l'élémentaire :

- garantir un niveau de lecture à tous avant l'entrée au collège (dont formation des maîtres aux diverses méthodes de lecture)
- envisager une adaptation de la 6^e avec un nombre limité de professeurs mais aussi d'élèves par classe
- mieux utiliser les nouvelles technologies
- approfondir les résultats des évaluations et intensifier la recherche pédagogique liée à ces résultats
- explorer d'autres pistes d'apprentissage s'appuyant notamment sur l'ouverture culturelle, la carence culturelle étant génératrice d'inégalités sociales.

De là, une réflexion s'est engagée sur la nécessité de définir des compétences et aptitudes de base à l'issue du collège. Ces compétences, à différencier des savoirs, pourraient être d'ordre social, citoyen, se décliner en terme de savoir-être. Or la société à travers la télévision n'apparaît pas toujours en adéquation avec les valeurs que tente de véhiculer l'école.

Tout en sachant que l'orientation précoce empêche l'acquisition de bases solides nécessaires aux apprentissages ultérieurs, notamment l'adaptabilité, les pistes suivantes ont été évoquées :

- connaissance et valorisation des métiers dès l'école élémentaire
- orientation inscrite dans l'emploi du temps au collège
- collaboration avec les entreprises à l'occasion de forums des métiers
- revalorisation de l'image des établissements professionnels
- tout en conservant un ancrage au collège, favoriser les dispositifs d'alternance école/entreprise
- éviter les orientations précoces et faciliter le retour aux formations qualifiantes pour les élèves sortis du système scolaire
- valorisation de tous les métiers en vue de modifier les représentations négatives de certaines professions chez les élèves, dans leur famille, et de manière générale dans la société.

Sujet 15 : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Six propositions ont émergé :

- renforcer les équipes en adultes, notamment au niveau de la vie scolaire, des services sociaux et médico-psychologiques
- adopter des règlements intérieurs lisibles, respectés par tous, adultes compris, et perçus comme justes par les élèves
- limiter l'effectif des collèges à 600 élèves, et celui des classes à 25.
- renforcer la formation des enseignants et faciliter leur reconversion au besoin
- renforcer le travail d'équipe
- développer les structures accueillant les élèves relevant d'une prise en charge psycho-pédagogique.

Sujet 18 : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et responsabilités respectifs de l'état et des collectivités territoriales ?

La diversité des services représentés (DISS, DDJS, IA) a permis d'échanger dans un premier temps sur les pratiques.

Un avantage remarqué par les personnels des collectivités territoriales (DISS) est leur capacité à être réactifs, au plus près des problématiques locales, et à pouvoir faire remonter et traiter les problèmes rapidement. En outre, ils sont en mesure, en tant que fonctionnaires, d'être garants du respect de la politique nationale. Cette articulation entre les besoins locaux et le cadre défini au niveau national s'opère sans difficulté : dans le cadre législatif qui est donné, des orientations se dessinent au niveau départemental qui laissent une grande autonomie d'action.

La différence de traitement d'un département à l'autre dépend de l'investissement des personnels. Mais d'autres facteurs sont à prendre en compte. On prendra pour exemple le prix de journée dans une maison de retraite, calculé en fonction de barèmes fixés depuis Paris de façon constante et qui n'a rien à voir avec la qualité de la prise en charge locale. D'une région à l'autre, les prix des terrains ou l'offre des services sont très variables. Sans niveler les réponses, il serait intéressant de construire des référentiels autour de la qualité de la prise en charge, fixant des cadres communs.

La DDJS est un service de l'état qui ne gère pas de structures, toutes décentralisées. Les gros équipements appartiennent aux communes, parfois aux associations. L'État ne met pas de moyens lourds, ses mesures sont incitatives, elles orientent et encouragent les politiques publiques.

La prise en charge de l'enfant à travers un « saucissonnage » du temps conduit à fractionner les individus. Il conviendrait pour mieux travailler ensemble d'interroger les services de l'état sur la recherche de cohérence pour mener des politiques publiques.

Les logiques d'intervention sont parfois différentes, diverses institutions repérant le même problème et mettant en place des actions différentes. Il en résulte une illisibilité totale qui peut aboutir à de la maltraitance institutionnelle.

La décentralisation permet d'agir au plus près des besoins : cependant les compétences de chacun au lieu d'être complémentaires sont enchevêtrées. Il faudrait clarifier ces compétences et organiser les interventions afin d'éviter une perte d'énergie conséquente, aller vers une unité d'action des services publics tout en permettant à chacun d'assumer ses responsabilités, chacun restant garant du bon fonctionnement et de la mise en forme.

L'État cependant devrait rester maître de la formation, des contenus d'enseignement et de la pédagogie, de même que le recrutement des enseignants doit conserver un caractère national afin d'éviter tout dysfonctionnement. Le risque serait en effet que certaines régions peu attractives manquent de moyens humains pour garantir l'unité de l'offre publique.

Si la décentralisation est une réponse adaptée à la gestion de proximité, on peut s'interroger malgré tout sur la capacité des services de l'État à contrôler les initiatives des collectivités territoriales. L'État doit impérativement continuer à exercer son rôle de régulateur afin d'empêcher l'inégalité des offres de service public.

Trois priorités pour l'École

1. Développer les petites structures d'accueil (petites unités, internats), renforcer les contrats éducatifs locaux et renforcer la formation continue des enseignants.
2. Éviter les orientations précoces et faciliter le retour aux formations qualifiantes pour les élèves sortis du système scolaire.
3. Rechercher la cohérence dans les interventions de l'Etat, aller vers une unité d'action des services publics.